

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 2015/01/09 portant classement au titre des monuments historiques de l'orgue, en totalité,
de l'abbatiale Saint-Michel de NANTUA (01) - code INSEE : 01269

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté du 20 octobre 1976 portant classement au titre des monuments historiques de la partie instrumentale de l'orgue de l'abbatiale Saint-Michel de NANTUA (Ain), œuvre de Nicolas-Antoine Lété entre 1845 et 1847,

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 25 septembre 2014,

Vu la délibération du conseil municipal de NANTUA (Ain) du 27 novembre 2014,

Considérant que la conservation du buffet de l'orgue de l'abbatiale Saint-Michel de NANTUA (01), réalisé en 1844 par Victor Ciroux sur les plans de l'architecte Louis-Auguste Boileau, présente un intérêt public au point de vue de l'art et de l'histoire en tant que témoin de l'évolution de la facture instrumentale au XIX^e siècle,

ARRÊTE

Article 1er

Est classé au titre des monuments historiques l'objet mobilier - immeuble par destination - ci-après désigné :

RHÔNE-ALPES

01 - Ain - NANTUA – abbatiale Saint-Michel -

Orgue, en totalité (partie instrumentale, œuvre de Nicolas-Antoine Lété entre 1845 et 1847, et buffet réalisé en 1844 par Victor Ciroux sur les plans de l'architecte Louis-Auguste Boileau).

Article 2

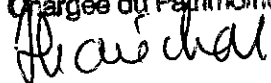
Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne la partie instrumentale, à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 20 octobre 1976 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département et à l'affectataire, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le **15 JAN. 2015**

Le Chef de Service,
Chargée du Patrimoine



Isabelle MARECHAL